

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 28 mai 2026

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier BELAYGUE, Maire.

Présents : 21

Votants : 22

Excusé : 1

Procuration : 1

Présents : Mmes/MM. Olivier BELAYGUE (Maire), Carine SERRANO, Pierre LOBBÉ, Martine SICARD, Michel LAFARGUE, Céline VALETON, Valentin CAZÉ, Michèle HUERTAS, Pascal PEDRON, Colette SANCHEZ, Jimmy GABUS, Valérie CORNU, Thomas RAUJOL, Marie-Anne PLACE, José CABRERO, Noëly DELBOSC, Philippe GORAL-CARO, Angélique GOMES, François CHEMINADE, Marie-Rose DELVINGT, Paule HOURDEBAIGT.

Procuration : Mme Laurie SEGUY donne pouvoir à Mme Michele HUERTAS.

Secrétaire de séance : M. Pierre LOBBÉ.

Début de la séance : 19 heures.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs et de l'ordre du jour du conseil municipal. Il constate le quorum, puis sollicite l'assemblée pour le choix du/de la Secrétaire de séance. Une fois M. Pierre LOBBÉ désigné secrétaire de séance, Monsieur le Maire accueille et souhaite la bienvenue à 3 nouveaux conseillers municipaux

- M. François CHEMINADE
- Mme Marie-Rose DELVINGT
- Mme Paule HOURDEBAIGT

Monsieur le Maire formule le vœu que l'entrée au conseil municipal de ces nouveaux conseillers ouvre les voies d'un véritable apaisement au sein de l'assemblée et permette à chaque conseiller municipal de trouver sa place. Il dit clore la séquence et souhaite à chacun de travailler son mandat pour l'intérêt général.

1. Approbation du procès-verbal :

- Conseil municipal du 7 mai 2026

Monsieur le Maire sollicite les remarques des conseillers municipaux. Constatant qu'aucune remarque n'est formulée, il soumet le procès-verbal au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal.

2. Administration générale

- a) Mise à jour du tableau des conseillers municipaux

Monsieur le Maire prend acte de :

- La démission de 3 membres (Mme GENIBRE, M. AURRIAC et M. BOUILLE)
- La renonciation d'un membre (M. PERES).

Dans ce contexte, il donne lecture de la nouvelle composition du conseil municipal : :

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction
Maire	M.	BELAYGUE Olivier	18/06/1973	28/03/2026
Premier adjoint	Mme	SERRANO Carine	19/03/1975	28/03/2026
Deuxième adjoint	M.	LOBBE Pierre	27/01/1957	28/03/2026
Troisième adjoint	Mme	SICARD Martine	24/06/1964	28/03/2026
Quatrième adjoint	M.	LAFARGUE Michel	14/01/1959	28/03/2026
Cinquième adjoint	Mme	VALETON Céline	13/07/1972	28/03/2026
Sixième adjoint	M.	CAZÉ Valentin	30/06/2005	28/03/2026
Conseiller municipal	Mme	PLACE Marie-Anne	28/06/1948	22/03/2026
Conseiller municipal	Mme	SANCHEZ Colette	10/06/1949	22/03/2026
Conseiller municipal	Mme	HUERTAS Michèle	28/11/1956	22/03/2026
Conseiller municipal	M.	GORAL-CARO Philippe	04/02/1958	22/03/2026
Conseiller municipal	M.	PEDRON Pascal	13/12/1966	22/03/2026
Conseiller municipal	Mme	CORNU Valérie	23/09/1967	22/03/2026
Conseiller municipal	M.	CABRERO José	06/03/1972	22/03/2026
Conseiller municipal	M.	GABUS Jimmy	13/07/1989	22/03/2026
Conseiller municipal	Mme	SEGUY Laurie	24/08/1991	22/03/2026
Conseiller municipal	Mme	GOMES Angélique	06/05/1994	22/03/2026
Conseiller municipal	M.	ORGANERO Quentin	25/04/1997	22/03/2026
Conseiller municipal	M.	RAUJOL Thomas	01/09/1998	22/03/2026

Conseiller municipal	Mme	DELBOSC Noëly	09/01/2004	22/03/2026
Conseiller municipal	M.	CHEMINADE François	08/01/1962	22/03/2026
Conseiller municipal	Mme	DELVINGT Marie-Rose	10/03/1950	22/03/2026
Conseiller municipal	Mme	HOURDEBAIGT Paule	27/08/1956	22/03/2026

b) Mise à jour du tableau des commissions communales

Monsieur le Maire propose aux nouveaux membres de s'inscrire dans les commissions aux places laissées libres par les élus démissionnaires. Il donne lecture des commissions concernées :

- Finances en remplacement de M. AURRIAC
- Tissu économique en remplacement de M. BOUILLE
- Enfance-jeunesse en remplacement de Mme GENIBRE
- Animation en remplacement de Mme GENIBRE
- Sécurité en remplacement de M. BOUILLE

M. GORAL-CARO propose que soit prise en compte la liste préparée par le groupe AMBITION DEMAIN et souhaite que l'on passe à 2 membres du groupe par commission.

Monsieur le Maire accepte la liste proposée mais rappelle que le nombre de participants dans les commissions avait déjà été approuvé. Il conclut qu'il ne souhaite pas revenir sur un dossier préalablement validé.

M. Goral-Caro s'enquiert du vote des membres de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire précise que la demande formulée est notée. Il conclut que ce sera chose faite à l'occasion d'un prochain conseil municipal. Il soumet la mise à jour des commissions communales au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions.

c) Collège électoral sénatorial : élection des délégués

Monsieur le Maire informe :

Aux termes de l'article L.O. 276 du code électoral : « Le Sénat est renouvelable par moitié. A cet effet, les sénateurs sont répartis en deux séries 1 et 2, suivant le tableau n° 5 annexé au présent code. » Le renouvellement de la série 2 des sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 dans le Tarn-et-Garonne. Les conseils municipaux sont convoqués **le vendredi 5 juin 2026**, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Nous serons appelés à élire pour ALBIAS :

- 7 titulaires et 4 suppléants à la parité totale

Il s'agit d'un scrutin de liste (délégué et suppléants). Le vote se déroule sans débat et à bulletin secret.

Les conseils municipaux sont convoqués par le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs (art. L. 283). Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour décider de l'heure de la réunion, ces derniers choisissent 18 heures.

L'arrêté préfectoral concernant ladite élection est remis en mains propres à chaque conseiller municipal.

d) Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des effectifs mis à jour :

SITUATION AVANT LE CONSEIL MUNICIPAL				APRES LE VOTE
Filière : Administrative	Horaire Hebdomadaire	Grade	Nbrs de poste	
Emploi				
Secretariat général	35	ATTACHE TERRITORIAL	1	1
Secretariat général	35	ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	1	1
Services supports/comptabilité	35	REDACTEUR	1	1
Assistants administratifs au service de la populations	35	ADJOINT ADMINISTRATIF	6	6
			NB Filière = 9	NB Filière = 9
Filière : Technique	Horaire Hebdomadaire	Grade	Nbrs de poste	
Agents techniques polyvalents	17.5	ADJOINT TECHNIQUE	2	1
	35	ADJOINT TECHNIQUE	5	5
	28	ADJOINT TECHNIQUE	0	1
Agents techniques pour l'entretien des bâtiments et animations	35	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	1	1
Agents des services techniques et écoles	35	AGENT DE MAITRISE	5	5
Responsable de productions culinaires	35	TECHNICIEN TERRITORIAL	1	1

			NB Filière = 14	NB Filière = 14
Filière police	35	BRIGADIER/ BRIGADIER-CHEF	0	1
Total filière			0	1
			NB Total Filière après le vote = 24	

e) Convention ENT

Monsieur le Maire donne la parole à M. CAZÉ qui explique : comme chaque année, la commune donne la possibilité aux écoles de mettre en place un suivi numérique des dossiers des enfants et des relations avec les familles via l'ENT (environnement numérique de travail. Une consultation a été menée par la commune auprès des directeurs des écoles publiques qui ont répondu favorablement à la proposition. Le montant de cette souscription s'élève à 40 €/école pour la commune.

Monsieur le Maire soumet la proposition au vote du conseil municipal :
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

f) Prolongation du contrat de gestion des logements « ancienne école » avec Promologis

Monsieur le Maire rappelle la réunion qu'il a présidée avec Tarn et Garonne Habitat et précise :
Vu le bail à construction conclut entre la commune d'ALBIAS et Promologis ;
Considérant que celui-ci arrive à son terme le 31 août 2026 ;
Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour la prorogation dudit bail entre le 1er septembre 2026 et le 30 août 2028 au plus tard. Il précise que ce délai laisse à la commune le temps nécessaire à la réflexion et à l'étude des suites à donner à cette résidence située au 12 rue de Paris et comprenant 12 logements. Il soumet le projet au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la prorogation du délai susvisé

3. Finances

a) Avenant portant marché Maison de la nature

Vu le marché signé entre la commune et l'entreprise Vertigo
Vu que l'entreprise VERTIGO a changé son relevé d'identité bancaire (RIB)
Considérant que ledit relevé d'identité bancaire ne correspond plus à la pièce jointe dans le cadre du marché susvisé ;
Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante la validation du nouveau RIB. Il soumet le projet au vote du conseil municipal.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition formulée par Monsieur le Maire

b) Subvention aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SICARD qui rappelle : qu'elles sont attribuées 1 fois / an.

Les demandes sont effectuées en remplissant 1 dossier transmis à la Mairie. Ce dossier est donné aux associations lors de la réunion de juin avec signature d'une convention. Le dossier de subvention dûment rempli doit ensuite être retourné à la commune fin novembre.

La subvention est attribuée pour un projet : par exemple, renouvellement de matériel, évènement particulier, etc.

Toutes les associations ont été relancées lorsqu'elles n'avaient pas déposé de dossier.

Association	Montant demandé 2026
ACCA Albias Fonneuve	800,00 €
APE Écoles Publiques	600,00 €
Comice Agricole Nègrepelisse	300,00 €
Coopérative école élémentaire	2 600 €
Coopérative école maternelle	1 000 €
Don du sang	300 €
Fanny Albiassaine	500,00 €
Football Club d'Albias	6 000,00 €
La Boule Lyonnaise Albiassaine	900,00 €
Les Troubadours	200,00 €
OPTEO (ancien ADAPEI)	500,00 €
PATCHWORK	400,00 €
Sous total ASSOCIATIONS	14 100,00 €

Mme SICARD précise que d'autres sommes sont reportées sur le budget de fonctionnement dans la rubrique « subventions », il s'agit du forfait communal pour l'école privée ainsi que la contribution à la SPA (Refuge du Ramier).

M. Goral-Caro demande si des subventions ont été attribuées en 2025 aux associations, car il n'y en a pas de trace dans les PV des conseils municipaux ni dans la liste des délibérations de 2025.

Mme Sicard précise que les subventions 2025 aux associations ont été directement intégrées dans le budget au moment du vote du budget 2025.

M. Goral Caro demande pourquoi l'association du Grand Barreau ne figure pas dans la liste des associations recevant des subventions.

Mme Sicard précise que les associations qui ne figurent pas dans la liste n'ont pas fait de demandes de subvention, malgré les relances.

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le tableau des subventions.

c) Indemnités des élus : mise à jour

Monsieur le Maire passe la parole à Mme SICARD qui précise :

Il s'agit d'une correction pour mise à jour de l'indice des adjoints. En effet, lors du conseil du 9 avril 2026, nous avons attribué l'indice 1023. La préfecture demande à la commune de régulariser la situation par l'utilisation :

- de l'indice 1027
- du taux de 21,38

Elle conclut : cela n'implique aucune augmentation

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la prorogation du délai susvisé

d) CFU budgets communaux : mise à jour

Monsieur le Maire passe la parole à Mme SICARD qui précise :

A la demande de la trésorerie et afin de respecter la procédure de dématérialisation, il nous est demandé de mettre en concordance le vote des CFU par le conseil avec le site dédié à la DGFIP. Elle conclut que les chiffres énoncés lors du précédent conseil restent les mêmes mais il faut qu'ils soient validés à la date d'aujourd'hui.

Monsieur le Maire soumet le dossier au vote du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la prorogation du délai susvisé

4. Aménagement du territoire

a) Vente parcelle AB 170 à la CCQVA

Monsieur le Maire :

Vu la délibération en date du 7 mars 2024 du conseil municipal d'ALBIAS ;

Vu la délibération en date du 15 avril 2024 du conseil du conseil communautaire Quercy Vert Aveyron ;

Vu la délibération en date du 2 octobre 2025 du conseil municipal d'ALBIAS ;

Considérant que les deux collectivités ont d'un commun accord décidé de recourir à un acte notarié afin de sécuriser la formalisation de la cession ;

Considérant que les frais afférant à l'acte notarié seront pris en charge par la commune d'ALBIAS.

Monsieur le Maire propose la cession de ce bien à la communauté de communes Quercy Vert Aveyron dans le cadre de la construction de la station d'épuration pour un montant de 70 000 euros net. Il soumet la proposition au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les propositions susvisées à savoir :
 - o Confier la formalisation de la cession à un notaire
 - o Décider que les frais liés à la cession soient intégralement pris en charge par la commune d'ALBIAS

b) Acquisition immobilière

Monsieur le Maire explique que la commune est sollicitée dans le cadre d'une succession qui souhaite vendre le bien en succession familiale. Celui-ci est proposé à la vente pour un montant de 140 000 €. Il demande de l'autorisation de négocier le prix de vente à la baisse (à partir de 100 000 €) et de conclure la vente.

Monsieur le Maire soumet la proposition au vote du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition.

5. Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle les intempéries du 19 mai 2025 ainsi que la décision communale d'interdire l'accès des propriétaires à leurs logements. Il explique que les conclusions de l'étude géotechnique financée par la commune n permettent pas d'autoriser l'accès à ces logements. Il dit que le dernier résident a été relogé de manière temporaire avec les financements de la commune (à l'instar des démarches pour les précédents propriétaires) pour une durée de 15 jours. Il informe avoir prévu que des travaux soit réalisés dans la propriété communale sise au 18, rue de la République à ALBIAS.

Mme HOURDEBAIGT émet l'idée des visites de ces maisons.

Monsieur le Maire explique que garder les maisons reviendra plus cher en termes de travaux de consolidation et conclut que la commune sera probablement amenée à réfléchir sur une future acquisition des biens avec l'aide de l'établissement foncier.

M. GORAL-CARO partage son expérience d'une situation similaire dans le Gard. D'autre part, il sollicite Monsieur le Maire pour la communication de plus d'informations avant les réunions.

Concernant les berges, Monsieur le Maire conclut que les habitants concernés sont, à ce stade, tous relogés, certains au frais de leur assureur.

Les échanges terminés, Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal.

Fin du conseil municipal 19h44